

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi trois avril deux mil dix-huit à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MMES LEVEQUE, BURY, MM. COQUIN, VIVET et CONSTANTIN.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. PAROLARI a donné pouvoir à M. COQUIN, M. ROBAR a donné pouvoir à M. HUBERT et M. Q. HOLVOET a donné pouvoir à M. J.-P. HOLVOET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. HUBERT.

#### 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Le compte rendu est approuvé. Il est procédé à son émargement.

#### 2 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14

Monsieur HUBERT présente le budget communal.

##### a) COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2017

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

98000 - CHAMPEAUX

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	558 100,00	1 134 042,65	1 692 142,65
Titres de recettes émis (b)	143 205,52	687 974,36	831 179,88
Réductions de titres (c)	0,00	105,00	105,00
Recettes nettes (d = b - c)	143 205,52	687 869,36	831 074,88
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	558 100,00	1 134 042,65	1 692 142,65
Mandats émis (f)	419 475,97	597 304,37	1 016 780,34
Annulations de mandats (g)	0,00	1 173,14	1 173,14
Dépenses nettes (h = f - g)	419 475,97	596 131,23	1 015 607,20
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		91 738,13	
(h - d) Déficit	276 270,45		184 532,32

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	74 499,20	0,00	-276 270,45	-29 202,88	-330 974,13
Fonctionnement	309 763,86	0,00	91 738,13	122 854,79	524 356,78
<b>TOTAL I</b>	<b>384 263,06</b>	<b>0,00</b>	<b>-184 532,32</b>	<b>93 651,91</b>	<b>293 382,65</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
:					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>EAU ASST CHAMPEAUX</b>					
Investissement	-29 202,88	0,00	0,00	29 202,88	0,00
Fonctionnement	122 854,79	0,00	0,00	-122 854,79	0,00
Sous-Total	93 651,91	0,00	0,00	-93 651,91	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>93 651,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-93 651,91</b>	<b>0,00</b>

Dissolution du Budget EAU ASST CHAMPEAUX par délibération n° 11/04/2017-16 du 11/04/2017

A noter le reversement vers le budget principal des soldes de clôtures du budget eau et assainissement. Pour mémoire, cette compétence est désormais du ressort de l'intercommunalité.

## b) COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2017

Le résultat de fonctionnement de l'année 2017 se traduit par un excédent de 91 738,13 € lié principalement à une maîtrise des dépenses du chapitre 11.

Le tableau ci-dessous présente les différentes contributions aux organismes où la commune est représentée.

### Résultat du fonctionnement 2017

<b>Section de fonctionnement</b>		BP2017 modifié +DM	réalisé 2017
Chapitre	<b>Dépenses</b>	<b>1 134 042,65</b>	<b>596 131,23</b>
011	Charges à caractère général	140 000,00	113 057,56
012	Charges du personnel	147 000,00	146 439,67
014	FNGIR / FPIC	92 000,00	72 334,00
65	Autres charges de gestion courante	271 000,00	257 834,08
66	Charges financières	7 500,00	6 465,92
67	Charges exceptionnelles	345 338,97	
022	dépenses imprévues	5 000,00	
023	virement section investissement	126 203,68	

		BP2017 modifié +DM	réalisé 2017
Chapitre	<b>Recettes</b>	<b>1 134 042,65</b>	<b>687 869,36</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	432 618,65	
013	Atténuation de charges		22,70
70	Produits de services du domaine	17 000,00	9 089,13
73	Impôts et taxes	352 500,00	443 402,00
73	FNGIR / FPIC	92 000,00	
73	Mines	40 000,00	964,00
73	TEOM	-	170,00
73	Taxe droit mutation		17 590,93
73921	Attribution compensation	69 924,00	69 531,00
74	Dotations subventions et participations	108 000,00	125 097,51
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00	21 446,91
76	Produits financiers		3,98
77	Produits exceptionnels	-	551,20
<b>Résultat de fonctionnement :</b>			<b>91 738,13</b>

### Détail :

011 :	>> électricité, entretien, fournitures, réparations, assurances	
...		
65 :	RPI	177 822 €
	Indem	26 688 €
	SMIVOM	18 215 €
	Creche	3 866 € (à récup auprès de l'interco)
	Collège	3 663 €
	CCAS	13 800 €
	Assos	10 500 €
	Divers syndic	2 818 €
66 :	intérêts de l'emprunt	

Compte 70 :	Redev. antennes télé.	= 9 000 €
Compte 73 :	Impôts	= 352 000 €
	Redevance Mines	= 24 500 €
	(14 000 € à récupérer auprès de la	
CCBRC)	FNGIR	= 66 769 €
	Fds dot. Droits mutation	= 17 590 €
	Compens. CCBRC	= 69 531 €
Compte 74 :	dotation forfaitaire	= 41 227 €
	autres dotations	= 32 463 €
	Compens. pertes taxes	= 50 968 €

## Résultat d'investissement 2017 – M14

Section d'investissement		BP2017 modifié +DM	réalisé 2017	RAR
Chapitre	<b>Dépenses</b>	<b>558 100,00</b>	<b>419 475,97</b>	
D01	Déficit antérieur	-		
16	Emprunts et dettes ass.	11 500,00	11 057,44	
20	Immobilisations incorp.	28 600,00	21 526,77	2 497,95
21	Immobilisation corporelles	178 000,00	112 235,05	50 470,14
23	Immobilisation en cours	340 000,00	274 656,71	
<b>Recettes</b>		<b>BP2017 modifié +DM</b>	<b>réalisé 2017</b>	<b>RAR</b>
R01	Reprise de l'excédent ant.	45 296,32		
021	Virement section fonct.	126 203,68		
1068	Dot. Fonds divers et rés.	-		
10222	FCTVA	5 000,00	16 056,91	
13	Subventions d'invest.	281 600,00	27 148,61	214 691,06
16	emprunts	100 000,00	100 000,00	
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>-276 270,45</b>	

### Détail des investissements :

16 : Remb. K emprunt	= 11 057 €
Dépenses 20,21 et 23 :	
Logiciels	= 2 700 €
Acquisition terrain	= 26 200 €
Contrat rural (école et salle)	= 299 000 €
Columbarium	= 14 500 €
Rue pourtours	= 57 500 €
Chaudière	= 4 000 €
Divers (armoire, chaises,...)	= 4 800 €

10 :	
FCTVA	= 6 594 €
Taxes aménagement	= 9 463 €
13 :	
Subventions	= 27 148 €

Le compte administratif 2017 est adopté par 11 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle).

c) **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2017**  
**CONSIDÉRANT** que les résultats du compte administratif 2017 du budget communal M14 font apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement cumulé de :	524 356,78 €
➤ Un déficit d'investissement de :	230 974,13 €
➤ des restes à réaliser dont détail ci-dessous :	
en dépenses d'investissement :	52 968,09 €
En recettes d'investissement :	214 691,06 €
<b>Soit un solde de :</b>	<b>161 722,97 €</b>

*Détail des restes à réaliser 2017 en dépenses d'investissement*

OBJET	Nature	Entreprise	Reste à régler TTC	Compte
Dématérialisation finances	Droits informatiques	JVS	216,00	2051
CONTRAT RURAL	MAITRE D'ŒUVRE	I.P.H.	957,95	2031
CONTRAT RURAL	BUREAU DE CONTRÔLE	Qualiconsult	1 324,00	2031
CONTRAT RURAL	LOT N° 1	Miroiterie Belle Ombre	22 754,28	2138
CONTRAT RURAL	LOT N° 4	LA DYNAMIQUE ELECTRIQUE	7 003,73	2138
CONTRAT RURAL	LOT N° 6	COLAS	3 184,00	2138
RUE DES POURTOURS	Travaux du Marché	COLAS	17 528,13	2138
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>52 968,09</b>	

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- D'AFFECTER la somme de 69 251,16 € (230 974,13 € - 161 722,97 €) en recettes au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de la section d'investissement.
- D'AFFECTER la somme résultante de 455 105,62 € en recettes au compte 002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement.

d) **VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14 – Année 2018**

*Détail du chapitre 65:*

<b>Section de fonctionnement</b>		réalisé 2017	BP2018
Chapitre	<b>Dépenses</b>	<b>596 131,23</b>	<b>1 076 551,62</b>
011	Charges à caractère général	113 057,56	140 000,00
012	Charges du personnel	146 439,67	150 000,00
014	FNGIR / FPIC	72 334,00	-
65	Autres charges de gestion courante	257 834,08	264 000,00
66	Charges financières	6 465,92	8 000,00
67	Charges exceptionnelles		431 079,81
022	dépenses imprévues		5 000,00
023	virement section investissement		78 471,81

		réalisé 2017	BP2018
Chapitre	<b>Recettes</b>	<b>687 869,36</b>	<b>1 076 551,62</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté		455 105,62
013	Atténuation de charges	22,70	
70	Produits de services du domaine	9 089,13	10 000,00
73	Impôts et taxes	443 402,00	402 186,00
73	FNGIR / FPIC		-
73	Mines	964,00	54 000,00
73	TEOM	170,00	-
73	Taxe droit mutation	17 590,93	10 000,00
73921	Attribution compensation	69 531,00	2 760,00
74	Dotations subventions et participations	125 097,51	117 000,00
75	Autres produits de gestion courante	21 446,91	25 500,00
76	Produits financiers	3,98	
77	Produits exceptionnels	551,20	-
<b>Résultat de fonctionnement :</b>		<b>91 738,13</b>	

Bénéficiaire	Real 2017	BP 2018
RPI	177 822,04	166 000
SIVOM Piscine	18 215,02	37 000
SIVU- Crèche de Verneuil	3 866,00	-
College de Mormant	3 663,00	4 200
SIVU Ru d'Ancoeur	890,50	2 000
Amif	76,64	200
CADCOM	300,00	300
syage	132,00	200
SIVU Val d'Ancoeur	816,00	2 000
association des maires ruraux	95,00	200
arnical des maires canton	208,25	300
union des maires de seine et marne	-	200
SDESM	168,00	200
SACEM	131,94	200
Indemnités	26 668,01	28 000
CCAS	13 800,00	12 500
SUBV ASSOS	10 500,00	10 500
<b>TOTAL</b>	<b>257 352,40</b>	<b>264 000</b>

La section d'investissement est la suivante :

<b>Section d'investissement</b>		réalisé 2017	BP2018
Chapitre	<b>Dépenses</b>	<b>419 475,97</b>	<b>393 974,13</b>
D01	Déficit antérieur		230 974,13
16	Emprunts et dettes ass.	11 057,44	21 000,00
20	Immobilisations incorp.	21 526,77	26 000,00
21	Immobilisation corporelles	112 235,05	100 000,00
23	Immobilisation en cours	274 656,71	16 000,00

		réalisé 2017	BP2018
	<b>Recettes</b>	<b>143 205,52</b>	<b>393 974,13</b>
R01	Reprise de l'excédent ant.		-
021	Virement section fonct.		78 471,81
1068	Dot. Fonds divers et rés.		69 251,16
10222	FCTVA	16 056,91	4 000,00
13	Subventions d'invest.	27 148,61	242 251,16
16	emprunts	100 000,00	-

<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-276 270,45</b>
Résultat antérieur	45 296,32
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-230 974,13</b>

	Prévu ht	Prévu ttc
RAR JVS	180	216
RAR IPH	798	958
RAR Qualionsult	1 103	1 324
jvs	3 200	3 840
PLU	16 000	19 200
<b>TOTAL 20</b>	<b>21 282</b>	<b>25 538</b>
RAR miroiterie	18 962	22 754
RAR dyna elec	5 836	7 004
RAR Colas lot 6	2 653	3 184
RAR Colas rue poutours	14 607	17 528
Eclairage Public (lampes)	11 500	13 800
collégiale	24 500	29 400
Voirie château	4 500	5 400
Voirie raoul coutant	2 200	2 640
diuers	12 000	14 400
<b>TOTAL 21+23</b>	<b>96 758</b>	<b>116 110</b>

Nature	Montant à recevoir	Compte
Opé 1 : Columbarium	5 422,50 €	1322
Opé 2 : Ecole	33 472,50 €	1322
Opé 3 : Salle des fêtes	75 577,50 €	1322
Opé 2 : Ecole	11 720,57 €	1323
Opé 3 : Salle des fêtes	50 164,99 €	1323
Mise en sécurité rue de	18 333,00 €	1323
Mise en sécurité rue de	20 000,00 €	1341
<b>AL</b>	<b>214 691,06 €</b>	

+ Subvention PLU = 8 000 €  
+ Subvention collégiale = 19 400 €

Après avoir entendu les propositions concernant le budget primitif du budget communal M14 pour l'année 2018,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** les montants proposés pour chaque chapitre pour un montant global en dépenses et en recettes de fonctionnement de 1 076 551,62 € et en dépenses et en recettes d'investissement de 393 974,13 €.

e) **VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNÉE 2018**  
Afin d'équilibrer le budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE D'ADOPTER** les taux d'imposition suivants (inchangés par rapport à l'année 2017) pour l'année 2018 :

	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation	24,46 %
Taxe foncière des propriétés bâties	8,36 %
Taxe foncière des propriétés non bâties	109,38 %

Adopté à l'unanimité.

### **3 – TRAVAUX URGENTS A LA COLLÉGIALE SAINT MARTIN – DEMANDE DE SUBVENTION**

Des avaries graves sur la charpente du transept de la Collégiale ont été constatées. Les travaux de mise en sécurité en urgence ont été estimés à 24 203,64 € H.T. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions à hauteur de 40% à la DRAC et 40% au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire réaliser les travaux urgents ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

➤ Approuve le plan de financement suivant :

Montant total des travaux HT : 24 203,64€

Subvention DRAC 40% : 9681,46€

Subvention Conseil Départemental (Contrat FER) 40% : 9681,46€

Autofinancement communal sur fonds propre 20% : 4840,73€

➤ **DIT** que la dépense a été prévue au budget communal.

### **4 – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES FOURRIÈRE ANIMALE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux Maires, selon le Code Rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art. L211-22 et L211-24 du Code Rural).

Il convient d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation de services avec la SACPA pour assurer la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et transport à la fourrière animale légale. Le montant annuel de cette prestation s'élève à 733,49 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **5 - RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEMANDE DE SUBVENTION**

Lors du Conseil Municipal du 12 septembre dernier, il avait été décidé la révision du Plan Local d'Urbanisme et le choix du Cabinet CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) pour un montant H.T. de 16 650 €. La D.D.T. 77 nous a informés qu'une subvention de l'État, à hauteur de 50 %, pouvait nous être accordée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour obtenir une subvention dans le cadre de la révision du P.L.U. et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **6 – VÉRIFICATIONS ÉLECTRIQUES DANS L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vérification électrique, dans tous les bâtiments communaux, est obligatoire. Trois entreprises ont répondu à notre demande. Il s'agit de :

<b>NOM de l'Entreprise</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
Groupe de Prévention	1 980,00 €	2 376,00 €
SOCOTEC	1 675,00 €	2 010,00 €
QUALICONSULT	4 800,00 €	5 760,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **RETIENT** l'entreprise SOCOTEC pour un montant H.T. de 1 675 € soit 2 010 € T.T.C.

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **Intercommunalité**

1°) - Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un mail relatif à une réunion du Plan Paysage l'invitant à participer à une réunion à MELUN le mercredi 4 avril 2018.

2°) – Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que le vendredi 6 avril prochain à 18 h 30, se tiendra le Conseil Communautaire de la CCBRC. Il y sera question notamment de notre autorisation de sortie pour rejoindre la CC de la Bris Nangissienne.

***Le Conseil Municipal n'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h00 et la parole est donnée au public.***

Monsieur LOLLIER demande qui a retiré une borne blanche sur deux, au droit des nouveaux ralentisseurs. Monsieur le Maire lui répond qu'à la demande d'un agriculteur, assurant que certains de ses engins étaient hors gabarit, la commune a retiré une borne.

***Plus aucune question du public n'étant abordée, la séance est levée à 20h05.***